79e ANNEE, No 297 — LE NUMERO : 10 CENTIMES — Mercredi et jeudi, 19 et 20 décembre 1917

Tarif des annonces
Annonces, la ligne 0.50
Ann. financières (avis d'assembl. de soc.) 1.00
Nécrologie » 1.60
Faits divers fin » 1.25
Faits divers corps » 1.50
Chronique locale » 2.00
Réparations judic. » 2.00
Des remises sont accordées proportionnellement au nombre des insertions demandées.
On traite à forfait pour les annonces périodiques. S'adr. bur. du journal.

L'AMI DE L'ORDRE
JOURNAL QUOTIDIEN

Abonnements postaux
1 mois . . . 1.75
3 mois . . . 5.25
Les abonnements se prennent EXCLUSIVEMENT aux bureaux de postes ou aux facteurs.
BUREAUX
Rue de la Croix, 29, Namur

LA GUERRE

COMMUNIQUES ALLEMANDS

Berlin, 17. Soir. — Rien à signaler sur aucun front.

Berlin, 18. — **A l'Ouest.** — A cause de la tempête et des bourrasques de neige, l'activité de l'artillerie a été modérée.

En Flandre et à l'Ouest de Cambrai, la canonnade est devenue un peu plus violente le soir.

Sur le front anglais, au Nord-Ouest de Pinon, sur la rive orientale de la Meuse et au Sud-Est de Thann, nos détachements de reconnaissance ont fait prisonniers un certain nombre d'Anglais et de Français.

A l'Est. — Rien de nouveau à signaler.

Front macédonien. — Dans la boucle de la Czerna et entre le Vardar et le lac de Doiran, la canonnade est devenue plus violente par intermittence.

Front italien. — Entre la Brenta et le Piave, grande activité de l'artillerie sur plusieurs points. A l'Est du monte Solavolo, nous nous sommes emparés de certaines parties des positions ennemies.

COMMUNIQUE AUTRICHIEN

Vienne, 18. — **A l'Est.** — Armistice.

Front italien. — Entre la Brenta et le Piave, opérations fructueuses.

COMMUNIQUE BULGARE

Sofia, 17. — Sur le front en Macédoine, sur toute la Cervena Stena et au Sud de Doiran, assez violente activité de l'artillerie par intermittence. Sur d'autres points du front, faible canonnade. Dans la plaine de Sérès, nos détachements de reconnaissance ont mis en fuite plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie anglaise. Sur le front de la Dobroudsha, le calme prévaut.

COMMUNIQUES TURCS

Constantinople, 16. — Sur le front en Palestine, à l'Est du Bertaurufuka, nous avons enlevé un poste ennemi et fait plusieurs prisonniers. A l'Est de Jérusalem, nous avons conquis une hauteur occupée par l'ennemi. Nous avons repoussé une nouvelle attaque contre notre aile gauche : 3 mitrailleuses sont restées entre nos mains. Le navire coulé le 13 décembre, près d'Antalia, était le vapeur français armé «Paris», de 1,200 tonnes; outre ce navire, nous en avons coulé, le même jour, un autre à moteur et armé de mitrailleuses.

Les délégués fondés de pouvoirs de la direction supérieure des armées de la Turquie, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie, d'une part, et des chargés de pouvoirs de la direction de l'armée russe, d'autre part, ont signé le 15 décembre un armistice à Brest-Litowsk. L'armistice commence le 17 décembre à midi et est valable jusqu'au 14 janvier 1918 pour une durée de vingt huit jours. Il embrasse toutes les forces armées des puissances coalisées et de la Russie depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire et les forces armées sur la mer Noire et sur les fronts ottomans en Asie. S'il n'est pas dénoncé sept jours d'avance, il continuera automatiquement à partir du 14 janvier 1918. Les négociations de paix commenceront immédiatement après la signature de l'armistice. Le trafic des navires marchands sur la mer Noire est libre. Une commission spéciale est chargée de prendre les décisions nécessaires en vue de fixer une ligne de démarcation entre les forces navales et les routes où le trafic des navires marchands sera en danger.

Constantinople, 17. — Sur le front en Palestine, dans le secteur de la côte, canonnade de force moyenne. Plus à l'Est, l'ennemi a tenté d'attaquer nos positions sur la ligne El Kudha-Ibsi; il a été repoussé. Les attaques dirigées contre notre position d'El Tire ont aussi échoué; l'ennemi a subi de fortes pertes sous notre feu d'artillerie dirigé avec précision. A l'Est de Jérusalem, nos détachements ont exécuté une fructueuse opération commune. Pour le reste, rien d'important à signaler.

—o—

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Paris, 17. 3 h. — Nous avons repoussé un coup de main sur les lignes ennemies au Sud de Saint-Quentin. Nos patrouilles opérant sur la rive droite de la Meuse ont ramené des prisonniers. Dans les Vosges, l'activité de l'artillerie a été grande dans la région de la Thur. Nuit calme sur le reste du front.

11 h. Soir. — Activité des deux artilleries dans la région au Sud de Saint-Quentin et sur la rive droite de la Meuse. En Haute Alsace, un coup de main ennemi dans le secteur Aspach-de-Bas est resté sans succès.

Armée d'Orient. — Journée calme sur l'ensemble du front. Canonnade intermittente dans la région de Doiran et au Nord de Monastir. Au cours de l'opération de bombardement de Costovo exécuté le 15 par les aviateurs franco-alliés, un appareil bulgare a été abattu.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 16. — Aucun événement important à signaler, sauf que cette nuit, au cours de rencontres entre patrouilles, nous avons fait un certain nombre de prisonniers et capturé une mitrailleuse.

Les Allemands ont exécuté la nuit un coup de main contre nos postes établis à l'Ouest de Villers-Guislain; ils ont été repoussés par notre feu. Pendant la journée, l'ennemi a prononcé une attaque à coups de grenades à main au Nord de La Vacquerie; il a été repoussé sur toute la ligne après un violent combat.

La nuit dernière, nous avons légèrement amélioré notre position à l'Est d'Avion.

Au petit jour, une attaque allemande a échoué au Sud d'Armentières.

Activité des deux artilleries pendant la journée sur quelques points du secteur situé au Sud de la Scarpe. L'artillerie allemande a de nouveau été plus active au Nord de Langemarck.

COMMUNIQUE ITALIEN

Rome, 17. — Entre la Brenta et le Piave, le duel d'artillerie est resté violent toute la journée. Le combat d'infanterie s'est engagé au petit jour à l'Est de la Brenta. Nos troupes ont entrepris une contre-offensive dans la direction du col Caprile; mais, l'ennemi nous ayant opposé des forces supérieures, une de nos colonnes d'assaut s'est vue forcée d'arrêter sa marche en avant et de se replier dans une ligne de défense à l'arrière, sur laquelle la bataille s'est prolongée plusieurs heures. Vers midi nos renforts ont rétabli notre situation et ont obligé l'ennemi à se replier dans ses positions de départ. Un peu plus tard, l'ennemi a prononcé une attaque dans la vallée de la Brenta. Couverts par un feu violent d'artillerie, d'importants détachements se sont avancés en rangs serrés du San Marino, le long de la route, contre nos ouvrages de barrage; le feu concentrique de nos batteries les a arrêtés et fait refluer en débandade.

Tout le long du front, grande activité aérienne. Une escadrille d'appareils Caproni et d'avions de reconnaissance ont bombardé et mitraillé plusieurs fois des groupes d'infanterie ennemie dans la région située au Nord du mont Grappa.

AU FRONT DE L'OUEST

Berlin, 17. Officieux. — Sur le front en Flandre, le 16 décembre, l'artillerie n'a été active de façon intermittente qu'à certains endroits.

En Artois, la canonnade ennemie est devenue très violente par à-coup. Dans la région située au Nord de Lille, près et au Nord de Lens, ainsi que sur le chemin de fer Douai-Arras, d'importants détachements ennemis ont été repoussés; ils ont subi de fortes pertes.

Nos positions établies entre la route Arras-Cambrai et Bullecourt ont été prises sous une violente canonnade, tandis que l'ennemi dirigeait de violentes attaques d'artillerie sur nos tranchées établies au Sud-Est de Mœuvres. Le secteur Gonnelieu-Villers-Guislain a été fortement bombardé.

Dans la région située au Sud de St-Quentin, un violent feu d'artillerie et de lance mines de gros calibre a continué jusqu'au soir.

A l'Ouest d'Itancourt, nos troupes d'assaut ont pénétré jusqu'à la deuxième tranchée ennemie et y ont fait sauter des dépôts de mines et de munitions.

Au Nord-Est de Soissons, nous avons fait des prisonniers dans la région de Corbeny.

En Champagne, dans la journée, l'ennemi a violemment bombardé nos positions établies près de la Butte du Mesnil à l'aide de son artillerie et de ses lance mines.

Berlin, 17. — On mande d'Amsterdam à la « Kriegszeitung » :

— Après le grave échec essuyé par l'armée britannique près de Cambrai, l'opposition contre le maréchal Haig est devenue beaucoup plus forte. Les cercles politiques dirigeants demandent son rappel.

Paris, 17. — Les autorités militaires ont interdit aux journaux de publier des bulletins météorologiques.

Paris, 17. — Les journaux se préoccupent de plus en plus du fait qu'il n'est pas possible aux Etats-Unis de mettre à bref délai des forces suffisantes en ligne. L' « Information » demande que le haut commandement envisage toutes les éventualités et fasse établir de vastes lignes de défense à l'arrière du front.

AU FRONT ITALIEN

Berlin, 17. Officieux. — En Italie, au cours d'opérations fructueuses, des troupes austro-hongroises ont de nouveau fait plusieurs centaines de prisonniers au Sud du col Caprile, tandis que des attaques italiennes dirigées contre nos lignes établies au Sud du mont Fontana Secca étaient repoussées; l'ennemi a subi de fortes pertes

AU FRONT MACEDONIEN

Berlin, 17. Officieux. — En Macédoine, les troupes bulgares ont infligé de fortes pertes à une compagnie anglaise.

L'unité d'action
Un article d'un journal anglais

Du rédacteur militaire du journal anglais « The Observer » :

« Malgré tous les efforts déployés par les armées de l'Entente, l'adversaire tient encore victorieusement la campagne et nous ne pouvons espérer lui faire mettre bas les armes. Nous avons cru que sa puissance et son moral étaient abattus. Combien nous nous sommes trompés ! Nous nous sommes bercés de l'espoir de l'avoir battu en Flandre, mais il n'est pas près d'évacuer Anvers. En Orient, la situation est plus grave encore. La Russie ne compte plus. La Serbie et le Montenegro ont disparu de la carte du monde. La Roumanie est coupée en deux, et le blé de la Valachie passe aux mains de l'ennemi. La puissante voie fluviale du Danube est occupée entièrement par l'ennemi et les troupes allemandes se trouvent à Constantinople. A l'exception de la vaillante petite Grèce, toute la presqu'île balkanique est passée sous la hiérarchie allemande, et si demain la guerre était terminée et que l'empereur obtînt la paix qu'il demande, son rêve d'exercer l'hégémonie en Europe se trouverait réalisé.

Comment tout cela a-t-il pu se faire, alors que la population masculine des pays de l'Entente est trois fois plus nombreuse que celle des puissances centrales ? Il ne faut pas en chercher la cause chez les armées, mais bien dans le manque d'unité d'action chez les Alliés. Les plans des chefs, qu'ils fussent excellents ou mauvais, ne furent toujours que des plans partiels, ce qui leur enlevait toute valeur. Et les fruits de ce défaut d'union et d'entente ont été amers. Qu'ont fait les Alliés quand la Serbie a été assaillie par une formidable armée austro-allemande ? La France et l'Italie demeurèrent les bras croisés et l'Angleterre envoya huit vieux canons pour défendre un front de huit milles. La perte de la Serbie fut un rude coup pour l'Entente, car à cette époque les puissances centrales étaient complètement bloquées. C'est pourquoi il était de toute nécessité de tenir fermée la porte donnant accès au Danube. Nous avons laissé ouvrir la porte par les Allemands, non pas parce que les stratèges anglais et français méconnaissaient son importance, mais parce que personne ne fut là de ceux à qui l'on avait enjoint de tenir la porte fermée. »

Après avoir dit qu'avec l'entrée en guerre de la Roumanie, les stratèges ont commis la plus lourde faute de cette guerre en n'envoyant pas l'armée roumaine en Macédoine, l' « Observer » continue :

« En ce qui concerne l'Italie, depuis le début de 1915, les stratèges s'attendaient à voir Cadorna choisir, comme objectif principal, non pas Trieste, mais Villach, de façon à couper l'Autriche de son alliée, l'Allemagne. Cadorna l'a essayé, mais quand il se vit barrer la route à Marburg par les canons, il rebroussa chemin et obliqua vers Trieste. Si à cette époque un conseil de guerre des Alliés avait existé, la campagne de Napoléon en 1797 eût connu une deuxième édition et, à travers la passe de Pontafel, les Italiens auraient marché, par Tarvisch et Villach, sur Léoben, d'où, en menaçant Vienne, on eût pu obtenir de l'empereur d'Autriche la signature des préliminaires de paix.

Au surplus, le nouveau conseil de guerre des Alliés est loin d'être un organisme idéal, mais, somme toute, c'est encore ce qu'on peut obtenir de meilleur dans les conditions actuelles, vu les circonstances du moment. Le chef suprême de l'état-major allemand est un dictateur, qui donne des ordres aux troupes autrichiennes, turques et bulgares et qui est obéi. Les Parlements des puissances centrales n'ont rien à voir dans la façon dont il conduit les opérations. Il faut bien chez nous confier ce rôle à un conseil de guerre, puisque, dans les pays démocratiques, une dictature individuelle est incompatible avec le contrôle parlementaire. »

SUR MER

Berlin, 17. Officiel. — Le 5 décembre, un de nos sous-marins, commandé par le capitaine Rose, a détruit dans la Manche le contre-torpilleur américain « Jakob » et fait prisonniers 2 matelots. Le sous-marin a efficacement attaqué le trafic marchand et, sous la plus violente contre-action de l'ennemi, il a coulé au total 8 vapeurs jaugeant plus de 22,000 tonnes brut. Quatre grands vapeurs ont été torpillés en plein convoi puissamment protégé; parmi ces vapeurs se trouvaient le navire anglais « Westland » (3.012 t.), qui transportait du charbon de Leith à Nantes, et le vapeur anglais «Nyanza» (4,053 t.). Un vapeur armé, naviguant seul, a été coulé, quoiqu'il fût fortement protégé. Une torpille a touché le vapeur anglais « Earlsweerd » (2,353 t.), protégé par des navires de garde et qui se dirigeait vers l'Ouest, le long de la côte anglaise.

Londres, 18. — A la Chambre des Communes, sir Eric Geddes a annoncé qu'au cours de la récente attaque de navires de guerre allemands contre le convoi de vapeurs scandinaves, 1 navire anglais et 5 navires neutres, jaugeant au total 8.000 tonnes, ont été coulés. En outre, 1 contre-torpilleur anglais et 4 vapeurs armés ont été coulés, et 1 autre contre-torpilleur, touché au-dessous de la ligne de flottaison, a réussi à gagner le port le plus proche. Une enquête est ouverte.

Londres, 18. — A la Chambre des Communes, M. Mac Namara a annoncé que, le 12 décembre, à 4 1/2 h. du matin, 2 chalutiers à vapeur ont été attaqués à coups de canon par des contre-torpilleurs. L'un d'entre eux a été avarié et l'autre a coulé. 8 hommes ont péri. Simultanément, 2 vapeurs neutres ont aussi été coulés.

Copenhague, 17. — Le ministère des affaires étrangères annonce que le vapeur danois « Peter Wilhemoes », qui transportait du charbon d'Angleterre au Danemark, a été coulé dans la mer du Nord. Le capitaine et 16 hommes d'équipage ont été débarqués à Newcastle. Le premier et le deuxième machinistes ont péri.

Madrid, 17. — On mande l'arrivée à Vigo du vapeur espagnol « Luara » ayant à bord quatorze hommes de l'équipage du vapeur français « Tenorme » coulé à 109 milles marins de la côte d'Asturie.

On mande de Carthagène que le vapeur norwégien « Adour » (1.700 tonnes brut) a été torpillé en plein convoi près du cap Palos, que dix-sept hommes ont été sauvés, mais que trois manquent à l'appel.

Au cours d'un combat naval, qui s'est livré près d'Alicante, ont été torpillés en plein convoi et coulés : le vapeur américain « Oswago » (10,000 tonnes brut, ancien vapeur de Hambourg « Penzig »), le vapeur norwegien « Crathone » (2,612 tonnes brut), le vapeur anglais « Minorca » et le vapeur canadien « Gardon » (1,433 tonnes brut). Dix-neuf naufragés de l'«Oswago», qui transportait du matériel de guerre en Europe, ont été débarqués à Alicante. On dit que pendant le combat naval, le vapeur norwegien « Majestic » aurait, en outre, été coulé.

Les journaux de l'Entente affirment que le sous-marin a été coulé par des navires de garde anglais, mais d'après d'autres informations, le fait est inexact et le sous-marin a plongé après le torpillage.

On signale de Tarragone une collision entre deux vapeurs italiens, dont l'un le navire de transport « Cavour », (8 000 tonnes brut) a coulé, mais dont sept cents hommes auraient été sauvés; on ne sait pas où se rendait ce transport. Le capitaine et onze hommes de l'équipage, puis, d'après une information ultérieure, cent cinquante passagers ont été débarqués à la côte espagnole près de Valence.

D'après une information de Vigo, un vapeur espagnol a été avisé par des pêcheurs portugais que deux vapeurs portugais avaient été coulés au large de Leixoes.

Milan, 17. — Le « Corriere della Sera » annonce que deux vapeurs sont entrés en collision à hauteur d'Acireale et que l'un d'eux, de nationalité japonaise, a coulé. L'autre, gravement avarié, a pu arriver à Messine.

LA GUERRE AERIENNE

Berlin, 17. Officiel. — En novembre, sur tous les fronts, nos ennemis ont perdu au total, sous l'action de toutes nos armes, 205 avions et 22 ballons captifs. Par contre, nous avons perdu 60 avions et 2 ballons captifs; 33 de nos appareils sont restés au delà de nos lignes, tandis que les 27 autres sont tombés dans notre zone d'opérations. Des 205 avions ennemis, 167 ont été mis hors de combat sur le front à l'Ouest; 44 de nos avions sont aussi tombés sur ce front. Sur le front italien, nous avons descendu 26 avions ennemis et avons perdu 10 appareils.

Voici le détail des pertes ennemies : 150 avions descendus au cours de combats aériens, 28 sous le feu de nos canons de défense, 4 descendus par notre infanterie et 13 par atterrissage forcé à l'arrière de nos lignes. 85 avions ennemis sont entre nos mains et 120 sont tombés, comme il a été constaté, au delà de nos lignes.

En Russie

Le gouvernement maximaliste et les ambassadeurs. — Petrograd, 17. — De l'Agence Télégraphique :

— Plusieurs ambassadeurs ont refusé de parapher les passe-ports des courriers diplomatiques des commissaires du peuple, sous prétexte que le gouvernement maximaliste n'était pas reconnu par leurs gouvernements.

M. Trotzki a déclaré que cette question de reconnaissance était une simple formalité; du reste, le gouvernement maximaliste attache peu d'importance à ces protocoles diplomatiques. La preuve que les ambassadeurs ont reconnu le pouvoir du gouvernement maximaliste, c'est qu'ils lui demandent des passe-ports pour leurs courriers.

Toutefois, en présence de cette situation intolérable, M. Trotzki a ordonné de ne plus témoigner la moindre bienveillance à l'égard des délégués des ambassadeurs qui considèrent de leur devoir de chercher noise au gouvernement maximaliste.

Les traités secrets. — Pétrograd, 17. — La « Pravda » écrit que les documents secrets publiés jusqu'à présent par le Conseil des commissaires du peuple sont relativement insignifiants. Les plus importants se trouvent encore dans les archives du ministère des affaires étrangères.

Les traités secrets qui ont été révélés par Trotzky, seront édités sous forme de livre.

Les Allemands en Russie. — Milan, 17, — On mande au « Corriere della Sera » que, tandis que le mécontentement contre les Alliés va croissant à Pétrograd, les sujets allemands y arrivent et s'y mettent à vaquer à leurs affaires et à défendre en public la cause des Puissances centrales. On y attend l'arrivée prochaine de journalistes allemands.

Le Tsar ne s'est pas évadé. — Pétrograd, 17. — L'Agence Télégraphique dément le bruit de l'évasion du Tsar.

L'Assemblée constituante. — Amsterdam, 17. — On mande de source anglaise au « Telegraaf » :

— Le résultat des élections pour l'Assemblée constituante peut se résumer comme suit : dans les villes, les Cadets et les maximalistes ont eu le dessus, tandis que les socialistes-révolutionnaires ont triomphé dans les districts ruraux.

Les fonctionnaires. — Pétrograd, 17. — Un certain nombre de fonctionnaires se sont réunis pour prendre des mesures destinées à appuyer les révoltés. Au cours de la séance, les maximalistes ont arrêté M. Pelun, ancien administrateur du Trésor, M. Skavortzof, ancien directeur de la chancellerie du ministère des finances, M. Balabonof, ancien directeur adjoint de la chancellerie du ministère des finances, et M. Heymann, directeur de la Banque de Perse.

A Pétrograd. — Londres, 17. — On mande de Pétrograd à l'Agence Reuter : Lorsque le nouveau maire maximaliste de Pétrograd a voulu entrer en fonctions, tous les conseillers ont quitté la salle en protestant contre le pouvoir que les bolchevistes se sont attribués illégalement.

Le général Novitzki, commandant du front septentrional, a été arrêté et interné à la forteresse des SS. Pierre et Paul.

Le ravitaillement. — Pétrograd, 17. — Le service général des chemins de fer se réorganise. Ces derniers jours, les arrivages de vivres et de combustible pour Pétrograd, Moscou, les localités populeuses du Nord de la Russie et les fronts, ont été suffisants.

Contre les Juifs. — Stockholm, 17. — Les journaux russes annoncent que d'importants pogroms ont éclaté et que les soldats de la Garde Rouge y participent surtout à Brody, ville frontière de la Galicie, qui est encore au pouvoir des Russes, les pogroms sont devenus sanglants. Jour et nuit, on pille et on assassine.

L'ambassadeur russe à Londres. — Amsterdam, 17. — On mande de Pétrograd à l' « Algemeen Handelsblad » que M. Chichérine nommé ambassadeur de Russie à Londres par le gouvernement bolcheviste, a été remis en liberté, mais que le gouvernement anglais refuse de le laisser retourner en Russie.

Un informateur hollandais. — La Haye, 17. — Le journal révolutionnaire hollandais « Tribune » annonce que le gouvernement maximaliste russe l'a prié de le renseigner sur l'opinion et les événements politiques des pays de l'Entente et des Puissances Centrales. Le journal hollandais a accepté.

L'armistice russo-allemand

Voici le texte du traité d'armistice avec la Russie :

Entre les délégués munis des pouvoirs nécessaires des directions supérieures des armées de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Bulgarie et de la Turquie, d'une part, et de la Russie d'autre part, l'armistice suivant est conclu pour l'établissement d'une paix durable, honorable pour tous les pays :

I. — L'armistice commence le 17 décembre 1917, à midi (4 décembre 1917, 14 heures, style russe) et dure jusqu'au 14 janvier 1918, à midi (1er janvier 1918, à 14 heures, style russe). Les parties contractantes ont le droit de dénoncer l'armistice le 21e jour de celui-ci, 7 jours à l'avance. Si aucun renon n'est fait, l'armistice continue automatiquement jusqu'au moment où l'un des partis le dénonce avec un délai de 7 jours.

II. — L'armistice s'étend à toutes les forces de terre et des airs des puissances ci-dessus nommées, sur le front terrestre entre la mer Noire et la Baltique. L'armistice entre en même temps en vigueur sur les théâtres de la guerre russo-turque en Asie. Les contractants s'engagent, pour la durée de l'armistice, de ne pas augmenter le nombre des effectifs se trouvant sur les dits fronts et sur les îles du Moonsund, même en ce qui concerne leur cadre et leur situation, et de ne procéder sur ces fronts à aucune modification en vue de préparer une offensive. Les contractants s'engagent, en outre, à ne point exécuter jusqu'au 14 janvier 1918 (1er janvier 1918, style russe) de mouvements de troupes opératoires, sur le front entre la mer Noire et la Baltique, sauf que ces mouvements aient déjà commencé au moment de la signature du présent traité. Enfin les contractants s'engagent à ne pas concentrer de troupes dans les ports de la Baltique, à l'Est du 15e degré de longitude Est de Greenwich, ni dans les ports de la mer Noire.

III. — Les lignes de démarcation sur le front européen sont formées par les obstacles les plus avancés des positions de chacun des contractants. Ces lignes ne peuvent être franchies que dans les conditions prévues sub IV. Là où il n'existe pas de position fermée, la ligne de démarcation est la ligne droite entre les points occupés les plus avancés.

L'intervalle entre les deux lignes est considéré comme neutre. De même, les rivières navigables qui séparent les deux positions sont neutres et ne peuvent être utilisées pour la navigation, sauf qu'un accord y autorise la navigation commerciale. Dans les secteurs où les positions sont très éloignées les unes des autres, des lignes de démarcation devront être fixées et rendues visibles dans le plus bref délai, par des commissions d'armistice (chiffre VII). Sur les théâtres de la guerre russo-turque en Asie, les lignes de démarcation ainsi que le trafic par-dessus ces lignes (chiffre IV) seront fixés après accord des deux commandants en chef.

IV. — Pour développer et renforcer les relations amicales entre les peuples des partis contractants, un trafic organisé des troupes est autorisé aux conditions suivantes :

1. Le trafic est autorisé pour les parlementaires, pour les membres de la commission de l'armistice (chiffre VII) et leurs délégués, qui devront tous être munis de pièces délivrées par un chef ayant au moins le commandement d'un corps d'armée ou respectivement un comité de corps d'armée;

2. Un trafic organisé peut se faire sur deux ou trois points de chaque secteur occupé par une division russe. A cet effet, les divisions qui se font face doivent fixer des points de communication à travers la zone neutre entre les lignes de démarcation et les désigner par des drapeaux blancs. Le trafic n'est autorisé qu'entre le lever et le coucher du soleil.

Vingt-cinq soldats sans armes de chaque parti au plus peuvent se trouver simultanément aux endroits où le trafic est permis. L'échange de nouvelles et de journaux est autorisé. Des lettres ouvertes peuvent être transmises pour être expédiées. La vente et l'échange de marchandises à l'usage quotidien, dans certains endroits de trafic, sont autorisés;

3. L'inhumation des soldats tombés sur le champ de bataille est autorisé dans la zone neutre; des décisions plus précises devront être prises dans chaque cas par les divisions ou par les commandements respectifs;

4. Il ne pourra être pris de décision qu'au cours des négociations de paix concernant le retour des militaires envoyés en congé, dont les foyers se trouvent de l'autre côté de la ligne de démarcation du pays adverse. Doivent être compris au nombre de ces militaires les membres de l'armée polonaise;

5. Quiconque, contrairement aux accords stipulés ci-dessus (sub I à IV), franchira la ligne de démarcation du parti adverse, sera arrêté et ne sera rendu qu'à la conclusion de la paix ou à la rupture de l'armistice. Les parties contractantes s'engagent à astreindre leurs troupes, par des ordres sévères et par des instructions détaillées, à se plier aux conditions du trafic et à se rendre compte des conséquences qu'en entraînerait la transgression.

V. — Pour la guerre maritime, il a été arrêté ce qui suit :

1. L'armistice s'étend à toute la mer Noire et à la Baltique à l'Est du 15e degré de longitude Est de Greenwich et concerne toutes les forces navales et aériennes des parties contractantes qui s'y trouvent.

En ce qui concerne l'armistice dans la mer Blanche et les eaux côtières de la mer septentrionale des Glaces, un accord particulier réciproque sera conclu par les directions de la guerre maritime allemande et russe. Toute attaque contre des navires marchands et des navires de guerre dans les eaux dont il s'agit doit cesser dès maintenant, dans la mesure du possible.

L'accord particulier dont il s'agit devra contenir en outre des stipulations destinées à empêcher dans la mesure du possible que des forces navales des parties contractantes se livrent combat dans d'autres mers;

2. Toute attaque maritime et aérienne contre les ports et les côtes cesseront de part et d'autre dans toutes les mers. Les forces navales d'une des parties ne sont pas autorisées à entrer dans les ports ni sur les côtes occupés par l'autre;

3. Dans toutes les mers, il est interdit de survoler les ports et les côtes de l'autre partie, ainsi que les lignes de démarcation;

4. Les lignes de démarcation sont : a) Dans la mer Noire : phare d'Olinska (embouchure du St-Georges)-cap Jéros (Trébizonde); b) Dans la Baltique : Rogekul-côte occidentale de Worms-Bogskar-Swinska-Hoegarne. Une fixation plus précise de la ligne entre Worms-Bogskar sera établie par la commission de l'armistice de la Baltique (chiffre VII, 1.) avec cette stipulation que dans toutes les circonstances climatériques et de la glace, les forces navales russes auront le libre passage garanti vers la mer d'Aland. Les forces navales russes ne franchiront pas la ligne de démarcation vers le Sud; les forces navales des quatre puissances coalisées ne la dépasseront pas vers le Nord.

Le gouvernement russe prend l'engagement que les forces navales de l'Entente qui se trouvaient au début de l'armistice au Nord des lignes de démarcation ou qui viendraient à s'y rendre par la suite, observeront la même attitude que les forces navales russes;

5. Le commerce et la navigation commerciale dans la région maritime désignée par le chiffre I, paragraphe 1, sont libres. La fixation de toute stipulation pour le commerce ainsi que la publication des voies non dangereuses pour les navires marchands, sera faite par les commissions de l'armistice de la mer Noire et de la Baltique (chiffres VII, I et VII);

6. Les parties contractantes s'engagent à ne pas entreprendre pendant l'armistice des préparations d'opérations offensives dans la mer Noire ni dans la Baltique.

VI. — Pour éviter des troubles ou des incidents sur le front, des exercices d'infanterie ne pourront avoir lieu à une distance inférieure à 5 km., ni des exercices d'artillerie à une distance inférieure à 15 km. à l'arrière du front. La guerre des mines de terre est totalement suspendue. Les forces aériennes et les ballons captifs devront rester en dehors d'une zone aérienne large de 10 km., à l'arrière de la ligne de démarcation du contractant auquel ils appartiennent.

Les travaux dans les positions sont autorisés à l'arrière des obstacles en fil de fer barbelé les plus avancés, à l'exception de tous travaux pouvant servir à préparer des attaques.

VII. — Au début de l'armistice, les commissions d'armistice suivantes (délégués de chacun des Etats intéressés à la partie du front dont il s'agit) se réuniront pour délibérer sur toutes les questions militaires en vue de l'exécution des stipulations de l'armistice dans les empires dont il s'agit :

1. A Riga, pour la mer Baltique;
2. A Dwinsk, pour le front depuis la Baltique jusqu'à la Dissna;
3. A Brest-Litovsk, pour le front depuis la Dissna jusqu'au Pripjet;
4. A Berditschef, pour le front depuis le Pripjet jusqu'au Dniester;
5. A Koloszvar, et
6. A Focsani, pour le front depuis le Dniester jusqu'à la mer Noire (fixation des frontières, par accord réciproque, entre les deux commissions 5 et 6;
7. A Odessa, pour la mer Noire.

Ces commissions disposeront, pour communiquer directement et sans contrôle avec leur pays respectif, du télégraphe, qui sera également mis à la disposition de leurs membres. Les lignes seront construites dans chaque pays jusqu'au centre de la zone comprise entre les lignes de démarcation, par les directions des armées respectives.

Des commissions similaires seront établies à leur tour sur les théâtres de la guerre russo-turque en Asie, après accord des deux commandants en chef;

8. Les traités de suspension d'armes du 5 décembre (22 novembre) 1917, et tous les autres accords conclus précédemment sur certaines parties du front, relatifs à une suspension d'armes ou à un armistice, sont abrogés par le présent traité d'armistice;

9. Les parties contractantes ouvriront, immédiatement après la signature de ce traité d'armistice, des négociations de paix;

10. En vertu du principe de la liberté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'empire persan neutre, les directions des armées turque et russe sont prêtes à retirer leurs troupes de la Perse. Elles se mettront aussitôt en relation avec le gouvernement persan pour régler les détails de l'évacuation et toutes autres mesures nécessaires, dictées par le dit principe;

11. Chacune des parties contractantes recevra un exemplaire du présent accord en langue allemande et un en langue russe, signé par les délégués fondés de pouvoir.

Fait à Brest-Litovsk, 15 décembre 1917 (2 décembre 1917, style russe).

Signatures.

Annexe au Traité d'armistice

En vue de compléter et élargir le traité d'armistice, les parties contractantes sont tombées d'accord pour régler dans le plus bref délai possible l'échange des prisonniers civils et des prisonniers de guerre inaptes au service.

Il sera tenu compte en premier lieu de la question du rapatriement des femmes et des enfants âgés de moins de 14 ans, internés pendant la durée de la guerre. Les parties contractantes prendront aussitôt des mesures en vue d'améliorer la situation des prisonniers de guerre. Ce sera là une des tâches principales des gouvernements intéressés.

En vue de faciliter les négociations de paix et de guérir au plus tôt les blessures faites par la guerre à la civilisation, des mesures seront prises pour rétablir les relations économiques et intellectuelles entre les parties contractantes. Parmi ces mesures seront entre autres : la reprise du service postal et du commerce et l'envoi de journaux, livres, etc., à l'intérieur des limites fixées par l'armistice. Pour en régler les détails, une commission mixte de délégués de tous les intéressés se réunira prochainement à Pétrograd.

Brest-Litovsk, le 15 décembre 1917.

Approuvé en principe et sous réserve de la rédaction définitive.

Signatures.

Les négociations de paix

Berlin, 17 (Officiel). — Les gouvernements allemand, austro-hongrois, bulgare et turc engageront, dans quelques jours déjà, les négociations de paix avec la Russie. Les fondés de pouvoir allemands partiront à bref délai. Des délibérations, sans engagement, relatives aux conditions de paix, sont déjà engagées à Brest-Litovsk entre les délégués des deux partis qui s'y trouvent.

Berlin, 18. — Le chancelier de l'empire et M. von Kühlmann sont partis pour le grand quartier général, où les accompagnent M. von Radovitz, sous-secrétaire d'Etat, et le capitaine comte von Herlling, aide de camp du chancelier.

Vienne, 18. — C'est le ministre des affaires étrangères, comte Czernin, qui représentera l'Autriche-Hongrie aux négociations de paix de Brest-Litovsk. Il partira pour cette ville le 19 décembre, où l'accompagneront M. Gratz, haut fonctionnaire de son ministère, et M. von Wiesener, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, le baron Andrian et le comte Collorado, conseiller de légation.

L'attitude de la Roumanie

Pétrograd, 17. — Le « Djen » annonce que M. Bratianu a offert au Roi la démission du Cabinet tout entier; le Roi n'aurait pas encore pris de décision.

Jassy est au pouvoir d'un important détachement de maximalistes russes qui sèment la terreur et poussent les habitants à la guerre civile. Une délégation de maximalistes a pénétré de force auprès du roi Ferdinand et lui a demandé de proclamer immédiatement une amnistie générale. En outre, elle a demandé au souverain de remettre le pouvoir au peuple roumain qui, s'il n'en était pas ainsi, proclamera, d'accord avec ses frères russes, sa souveraineté.

Des troupes roumaines, serbes et françaises, sous les ordres du général Kaledine, ont pris part aux combats livrés autour de Rostof. Aussi, la surexcitation est-elle grande à Pétrograd contre les Serbes, les Roumains et les Français.

La lettre de lord Lansdowne

Londres, 17. — Du « News Statesman » :

— On dit dans les cercles politiques de Londres que la lettre de lord Lansdowne ne constitue pas un fait nouveau; il l'a adressée il y a un an, sous forme d'ultimatum, à M. Asquith lorsqu'il a été convaincu que les Alliés n'étaient plus à même de remporter la victoire; c'est elle qui a alors amené la crise ministérielle. Lord Lansdowne avait promis de ne pas publier sa lettre si M. Lloyd George réussissait à améliorer fortement les chances de succès endéans douze mois. La situation ne s'étant pas modifiée depuis, lord Lansdowne a publié sa lettre exactement un an après. Ce qui prouve qu'elle n'a pas été écrite maintenant, c'est que lord Landowne ne souffle mot de l'entrée en guerre des Etats-Unis, ce qu'il aurait fait sans aucun doute s'il venait d'écrire son mémoire.

L'affaire Caillaux

Paris, 18. — De l' « Humanité » :

Vendredi, M. Caillaux a déclaré à la Commission d'enquête que les documents déposés par M. Clémenceau sont falsifiés. En conséquence, le président du Conseil a été appelé une troisième fois; il a déclaré avoir reçu les documents de troisième main et les avoir remis tels quels. La Chambre décidera sans doute d'appeler à Paris l'ambassadeur de France à Rome pour l'entendre.

Paris, 17. — M. Clémenceau a énergiquement protesté à la Commission d'enquête contre la prétention de M. Caillaux de se dire victime de manœuvres de M. Barrère. Il entend dit-il, que les documents diplomatiques fassent foi et qu'on ne se permette pas de croire un ambassadeur de la République coupable d'adresser de faux rapports à son gouvernement.

Rome, 17. — L' « Osservatore Romano » déclare inexacte la nouvelle publiée par des journaux français disant que Mme Caillaux se serait entretenue avec le cardinal Gasparri, et M. Caillaux lui-même avec certains prélats romains. Le Vatican proteste, au surplus, avec énergie, contre toute prétention qu'aurait une indécente polémique de presse de l'impliquer dans des manœuvres louches.

En Italie

Rome, 17. — M. Sacchi, ministre de la justice, a demandé à la Chambre de suspendre l'immunité parlementaire de MM. Vigna et Giovanni, députés socialistes accusés de manœuvres antipatriotiques.

D'autre part, une enquête a été ouverte contre M. Miglioli, député catholique, et M. Grosso-Campana, partisan de Giolitti.

Rome, 17. — A fin octobre dernier, le Trésor avait effectivement payé 25 milliards 800 millions de lires rien que pour dépenses de guerre. Pendant le mois d'octobre, il a été dépensé 1 372,700,000 lires pour l'armée et la marine.

Le coup d'Etat au Portugal

Genève, 17. — Les gouvernements de l'Entente ont refusé de reconnaître le nouveau gouvernement portugais. Cette nouvelle mérite confirmation.

Madrid, 17. — M. Machado, ancien président de la République portugaise, est arrivé avec sa famille à Madrid.

Paris, 17. — On mande de Lisbonne au *Temps* : — Le vapeur anglais à bord duquel s'étaient réfugiés l'ancien ministre de la guerre et l'ancien commandant de la flotte, ainsi que plusieurs officiers, a tenté de quitter le port. Les batteries de la côte l'ont bombardé et forcé à rentrer.

En Espagne

Paris, 17. — On mande de Madrid au « Journal » :

Sur la proposition du cabinet, le Roi a décidé de dissoudre les Cortès.

Madrid, 17. — L' « Officiel » déclare que le pays observera une stricte neutralité dans la guerre entre les Puissances Centrales et la Grèce.

Madrid, 17. — Le chef du parti républicain, M. Azcarate, vient de mourir.

Paris, 17. — Le « Journal des Débats » publie un extrait d'un article de la « Correspondance Militaire de Madrid », organe attitré des milieux militaires espagnols, intitulé « L'Espagne et la Paix », qui excita une certaine attention et fut en conséquence beaucoup discuté. Dans cet article, sont exposés les vœux de l'Espagne pour la conclusion de la paix. Ils se concentrent particulièrement sur le retour de Gibraltar, l'annexion de Tanger à la zone espagnole, la nécesssité de l'attribution d'une indépendance effective au Portugal.

Nouvelles diverses

Le nouvel emprunt français. — Paris, 17. — Hier arrivait à échéance le délai de souscription à l'emprunt français. Le ministre des Finances met en garde contre toutes les communications officieuses qui pourraient être faites au sujet de son résultat; il ne sera pas à même de faire une communication à ce sujet avant le 25 décembre.

Les Japonais à Vladivostock. — Paris, 17. — Le gouvernement japonais fait démentir dans la presse l'information relative à un débarquement de troupes japonaises à Vladivostock.

Une protestation de la Chine. — Londres, 17. — Le ministre de Chine à Washington a adressé la protestation suivante à la presse :

La Chine n'ignore pas que, de toutes les grandes puissances, l'Angleterre est la seule qui n'ait pas tenté de se réserver des avantages en Chine. La France a réclamé des territoires situés près de Tientsin, le Japon et la Russie ont conclu un traité secret relatif à la Mandchourie et un autre concernant la Mongolie, et voici qu'aujourd'hui les Etats-Unis et le Japon se mettent d'accord au détriment de notre pays. La Chine est une nation indépendante et ne peut être victime de pareils accords, qu'à sa profonde surprise son gouvernement n'a connus que par voie indirecte.

Dernières dépêches

Communiqué allemand. — Berlin, 18, soir (Officiel). — Au cours de combats victorieux dans les montagnes à l'Est de la Brenta, les troupes austro-hongroises ont fait plus de 1,000 prisonniers. Des attaques italiennes au mont Solarole ont échoué.

Des autres fronts, rien d'important.

Une déclaration de Trotzki. — Bâle, 18. — On mande de St-Pétersbourg à Havas : En réponse à une communication de sir Buchanan au gouvernement maximaliste, Trotzki a déclaré que les propositions du Conseil des commissaires du peuple aux autorités allemandes sont tout à fait indépendantes de l'assentiment ou de la réprobation des gouvernements alliés. La politique du Conseil, en cette occurrence, est bien claire et le Conseil ne se considère en aucune façon comme lié par les engagements de l'ancien gouvernement. Dans la lutte pour la paix, il ne sera guidé que par les principes de la démocratie et les intérêts des classes ouvrières du monde entier.

La paix séparée. — De la frontière suisse, 18. — Le correspondant du « Corriere della Sera » à St-Pétersbourg annonce : Les négociations entre la Russie et l'Allemagne semblent conduire réellement à une paix séparée entre les deux pays. Elle impose aux gouvernements de l'Entente de tenir compte du nouvel état des choses qui se prépare en Russie et de prendre des mesures en conséquence.

Retour offensif de Kerenski. — Copenhague, 18. — Un télégramme transmis d'Haparanda dans les heures matinales dit que Kerenski aurait surgi, au moment où l'on s'y attendait le moins, à proximité de St-Pétersbourg et marcherait avec quelques milliers d'hommes contre la capitale. Le gouvernement aurait envoyé des troupes contre lui pour le capturer.

Les prisonniers de guerre. — Amsterdam, 18. — On mande de St-Pétersbourg à la « Morning Post » : Des prisonniers de guerre allemands reviennent en grand nombre des confins de la Russie. Plus de 100 prisonniers sont arrivés hier des provinces de Vologda et d'Archangel à St-Pétersbourg. Aujourd'hui, les prisonniers de guerre de toutes les nations ennemies veulent tenir une assemblée publique à Moscou, où un comité serait élu pour sauvegarder leurs intérêts.

L'aide japonaise. — St-Pétersbourg, 17. — Suivant la « Russkoïé Slovo », le ministre de la guerre japonais considère une expédition japonaise en Europe comme pratiquement inexécutable, car, pour le transport de 20 divisions, il faudrait un tonnage de deux millions de tonnes que l'on n'a pas à sa disposition. L'ancien ministre Takajaschi a déclaré que l'arme aérienne japonaise n'est pas suffisamment préparée pour participer à la guerre européenne.

L'affaire Caillaux. — De la frontière suisse, 18. — L'Agence télégraphique suisse annonce, au sujet de l'affaire Caillaux : Le rapport de la Commission des onze chargée de l'examen de l'affaire Caillaux sera soumis vraisemblablement mercredi à la Chambre. Il sera très court et se bornera à la reproduction des passages les plus importants des débats de la Commission. A la Chambre, le bruit court que des démarches sont entreprises pour borner le plus possible les débats au terrain juridique, afin qu'ils ne prennent pas la forme de discussions politiques générales. Cela dépendra essentiellement de Caillaux.

L'ex-ministre socialiste Sembat sera l'orateur des amis de Caillaux. Il acceptera également la levée de l'immunité afin de ne pas empêcher l'éclaircissement de l'incident. Cependant, il imposera la condition formelle que Caillaux n'ait pas à répondre devant un tribunal de guerre, mais devant le Sénat, ayant pour cette occasion la juridiction d'une cour de justice de l'Etat.

A propos de Bossuet

Les Lettres du XVIIe siècle et les Humanités

J'ai lu avec plaisir les observations qu'un lettré, qui se cache sous les initiales A. M., a bien voulu communiquer à propos de mon article sur M. Nys et Bossuet. Ce plaisir fut d'autant plus vif que je rencontrai dans mon petit coin de province, éloigné autant que possible de la turbulence des cénacles littéraires, un esprit averti des dernières tendances de notre littérature.

M. A. M. cite Paul Claudel et Charles Péguy. Il aurait pu ajouter le nom d'autres écrivains de la même tendance et que, à coup sûr, il connaît, tel ce curieux petit-fils de Renan, Ernest Psichari, mort, le chapelet à la main sur les bords de la Semois. Francis Jammes, l'auteur des Géorgiques chrétiennes, Suarès, Prosper Vallery-Radot, petit-fils de Pasteur, et, pour clore une série qui risquerait d'être longue, M. Adrien Mithouard, protagoniste de « la culture occidentale », actuellement président du Conseil municipal de Paris.

M. A. M. peut s'apercevoir que nous voguons en pays de connaissance et que, si je ne loge point dans la même barque que ces auteurs, du moins éprouvé-je à leur égard une réelle sympathie. Par leur haine de la Révolution, par leur foi ardente et généreusement puisée aux sources surnaturelles, ils ont trouvé en moi un écho fraternel, étant comme eux nourri aux mêmes mamelles divines de la foi que les successeurs des mêmes apôtres ont apportée à leurs pères, fils enfin d'un peuple qui, comme le leur, a fait du travail, du sacrifice, de la vertu et de l'ordre, le fondement de sa civilisation.

Mais autant je me rapproche de ces auteurs par bien des côtés, autant je m'en éloigne par d'autres, et sur des points essentiels. Il reste, malgré tout, chez un Claudel, un Péguy, un Mithouard, un certain nombre d'idées fausses, et des plus importantes. Elles intéressent la notion de la culture. Sous ce rapport, ils restent mal dégagés du romantisme, esclaves d'une sensibilité qui demande à être davantage épurée par la tradition et par l'intelligence.

Je n'appuie sur tout ceci que parce que M. A. M. me paraît imprégné des tendances de ce mouvement. Par exemple, je ne serais nullement surpris s'il m'avouait que les idées de M. Adrien Mithouard dans son « Traité de l'Occident » ont fortement déteint sur lui.

Il me faut remercier l'ami inconnu qui a bien voulu prendre ma défense. Je ne m'étais proposé, en effet, qu'une mise au point, et je le devais d'autant plus que, dans le trop court travail que j'ai publié sur le pacifisme, j'ai dénoncé l'action néfaste exercée par la Franc-Maçonnerie sur le droit international où M. Nys lui-même fait grande autorité.

Il n'était nullement entré dans mes vues de faire l'apologie de Bossuet et, si l'admiration pour l'évêque de Meaux a transpiré à travers ma critique, ce n'était point hors proportion, d'autant qu'un sectarisme aveugle et barbare voulait rejeter du genre humain un des types les plus achevés de son élite.

M. A. M. n'admet point qu'il faut admirer Bossuet sans réserves. Il me faudrait montrer pour lui répondre (et je me sens bien indigne de cette tâche) jusqu'à quel point l'œuvre de Bossuet est vaste comme la mer et comme les cieux étoilés qui semblent y avoir miré l'harmonie de leurs cortèges et la magnificence de leurs mouvements, mais il faut disputer avec M. A. M. d'une question plus générale, à laquelle il rattache d'ailleurs son appréciation sur l'évêque de Meaux. Cette question a pour objet « la valeur des Lettres du 17e siècle ». Elle intéresse au plus haut point l'éducation de nos jeunes gens.

Comme on le sait, il existe malheureusement dans les programmes actuels des Humanités une tendance à faire une part de plus en plus large à l'admiration des écrivains contemporains.

M. A. M. fait aux Lettres du XVIIe siècle le grave reproche, selon lui, d'être « trop rationalistes ». Pourquoi n'avoir point précisé ce terme susceptible de sens différents ? Nous en sommes réduits à la conjecture.

∴

M. A. M. entend-il désigner par là cette exclusion, dans les Lettres d'alors, des choses du sanctuaire ? Le reproche est pour le moins peu fondé en ce qui concerne Bossuet et les Lettres sacrées, mais pour les Lettres profanes ? Le rapport de ces dernières avec la religion s'est nettement posé. La nature des choses en question, et un goût d'autant plus sévère qu'il était plus délicat et délié, firent une loi aux écrivains de ne point faire intervenir Dieu et les saints dans leurs tragédies, leurs contes, leurs farces et leurs fables. On ne mêle pas les vérités divines et l'histoire sainte aux fictions.

Boileau nous dit cela :

« De la foi d'un chrétien les mystères terribles
» D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.
» ...De vos fictions le mélange coupable
» Même à ces vérités donne l'air d'une fable. »

Lorsque le bon goût et la nature des vérités chrétiennes ne s'y opposaient pas, les poètes du 17e siècle n'ont pas négligé de faire intervenir la religion : Racine, dans « Athalie » et « Esther »; Corneille, dans « Polyeucte » (1). Ajoutons les « Hymnes », de Malherbe et de Racine fils. Le 19e siècle a, comme il est vrai, celles de Lamartine et certains poèmes de Paul Verlaine, mais c'est encore une question de savoir si ces deux écrivains ne se sont point rapprochés du grand siècle dans la mesure où ils conçurent des œuvres belles.

Indépendamment de cette intervention directe, faut-il, au point de vue religieux, tenir pour rien l'analyse et la peinture de l'homme qui font le charme et la profondeur des ouvrages du 17e siècle, analyse et peinture que les Grecs eux-mêmes n'ont point connues dans toute cette finesse et cette complexité parce qu'ils n'ont point connu l'Eglise et, disons-le, parce qu'il ne leur a point été donné de fréquenter le sacrement de pénitence ?

Faut-il encore tenir pour rien ces magnifiques lumières répandues dans les écrits d'alors sur les devoirs de l'homme envers lui-même et envers la société, sur les dangers des passions ? Faut-il même ne point tenir compte de ce ridicule immortel dont Molière fouette les travers humains ?

Tout cela est imprégné du catholicisme qui imprégnait alors la France.

Et que dire d'Andromaque, d'Iphigénie, de Bérénice, de Britannicus, d'Hippolyte, de tout ce cortège majestueux et exquis de héros et d'héroïnes qui font de la tragédie française une merveille de hauteur morale en même temps que de jeunesse, d'énergie et de grâce? La France chrétienne les aurait-elle donc tant admirés et proposés à la vénération de ses fils et de ses filles si ces beaux types, en dépit de leurs noms empruntés au monde de l'antiquité, n'étaient point les enfants les plus authentiques de son sol, de ses traditions et de sa foi ?

L'Eglise n'a jamais entendu mettre en question la légitimité des Lettres profanes. Elle s'est simplement contentée d'y laisser pénétrer un flot de sa lumière pour que ces Lettres restent dignes d'Elle et pour conserver ainsi sa part d'influence discrète sur l'honnête homme qui n'appartiendrait point à sa communion.

∴

A côté de ce premier sens que nous avons donné au mot rationalisme, en voici un autre, et il semble bien que ce soit plutôt celui-ci qui se trouve visé par M. A. M.

Si je tiens compte de ses préférences littéraires et des reproches qu'il adresse aux écrivains du grand siècle, il paraît à ses yeux que leur littérature a été trop intellectuelle et que cela n'a point été sans détriment du côté de la sensibilité, de l'imagination et du rythme.

Le mot « rationalisme » impliquerait donc ici une critique de la raison au nom des puissances de sentiment.

Mais ceci ne peut provenir que de l'inintelligence elle-même de la nature de la raison et de la nature de la sensibilité. Si ce sont là deux facultés d'ordres essentiellement différents, il n'en reste pas moins vrai qu'à raison de l'unité vivante de notre nature, elles forment une liaison harmonique. Elles sont proportionnées l'une à l'autre, et c'est dans la parfaite mesure où cette proportion existe dans un homme ou dans une œuvre que cet homme ou que cette œuvre épuise toute la conception de la culture humaine.

Livrée à elle-même, la sensibilité est aveugle, elle est courte, elle est mobile et incertaine. C'est à l'intelligence de lui donner des yeux, d'élargir son horizon et de lui communiquer de la constance et de la continuité. « L'amour est d'autant plus profond que la connaissance est plus certaine », disait Léonard de Vinci.

La sensibilité veut une culture, et celle-ci est toute intellectuelle et volontaire. De même que la nature ne se charge de toute la couronne de ses fruits que grâce à un art savant, de même le cœur n'acquiert toute la plénitude de ses sentiments que s'il subit la conduite d'une volonté éclairée.

Je n'ai presque point parlé jusqu'ici des œuvres littéraires. Etait-ce bien nécessaire ? Définir l'homme, n'est-ce point définir ses ouvrages, et que peut faire un écrivain, sinon exprimer des pensées et des sentiments ? Que pourrait-il bien faire d'autre, à moins d'admettre avec tous les romantiques que le mot n'est plus signe d'idée mais un pur son, ayant sa vie propre ?

« Le mot est vivant », a dit Hugo, renversant ainsi de fond en comble l'ordre naturel de la littérature et nous menant droit aux René Ghil et aux autres décadents.

Comme il faut admirer Boileau pour sa profonde, complexe et subtile pénétration lorsqu'il a écrit ce vers si simple : « Avant donc que d'écrire apprenez à penser ! »

Penser, tel est l'homme. C'est par là qu'il se distingue des brutes, qu'il enrichit sa vie et qu'il habite avec les dieux le domaine sacré de l'art et de la poésie.

Un plus ou moins de « rationalisme » entraîne nécessairement un plus ou moins de richesse dans les puissances de sentiment. Affirmer, par conséquent, que le « rationalisme » n'a pas dominé d'une manière exclusive la littérature du 19e siècle, c'est, par là même, dénoncer sa faiblesse et sa pauvreté dans la mesure où la raison lui a fait défaut.

M. A. M. fait donc aux lettres du 17e siècle un reproche sans substance quand il nous dit qu'elles ont été trop intellectuelles. On ne pouvait, sans le vouloir, en faire un plus parfait éloge. Je crains bien qu'en préférant Hugo à Bossuet il ne confonde ce qu'un Veuillot, par exemple, ne confondait pas lorsqu'il disait de l'auteur de « La Légende des Siècles », que c'était un Titien peignant sur un mur de boue. Veuillot voulait dire que Hugo masquait par une richesse verbale que les siècles mettaient à sa disposition une pauvreté d'idées et de sentiments sans proportion avec les moyens d'expression employés.

« Sa parole, qui se sépare souvent de la pensée, écrit Veuillot, ne se sépare jamais de l'image; et cette richesse, volontiers accablante, décore fréquemment une pauvreté volontiers ignominieuse. Des myriades de mouches d'or et d'azur amoncelées sur quelque putridité ! »

Veuillot ajoute : « La postérité chicanera M. Hugo... Elle le trouvera court dans ses longueurs, mesquin dans ses tapages, enflé, détonnant, plus chevillé que de raison, trop embesogné de montrer l'esprit qui lui manque, mauvais cultivateur du merveilleux héritage qu'il a reçu. »

Ce serait déjà bien assez si cette esquisse pouvait faire sentir en quoi réside la supériorité des Lettres françaises du XVIIe siècle, ainsi que de tout ce qui s'inspire de leurs traditions. Mais M. A. M. a touché à une grave question : celle des Humanités. « Le culte exagéré des Lettres du XVIIe siècle fait tort dans les écoles à toute pensée nouvelle et originale. » N'y a-t-il point là une erreur pédagogique ?

Les humanités se proposent infiniment moins de faciliter à la jeunesse l'acquisition, toujours dangereuse à cet âge, d'idées nouvelles et originales, que de lui apprendre à se servir avec sûreté et finesse de son intelligence en même temps que de proposer à son cœur, non des objets nouveaux, mais ce qui a toujours suffi à faire la force, le charme et la grandeur de la vie humaine : la famille, le travail, la patrie, l'amour des héros, les vertus, la religion.

Tout cela, l'étude des maîtres de l'antiquité et du XVIIe siècle le donne avec abondance. Elle forme des hommes, et nous n'aurions peut-être pas à constater aujourd'hui tant de dégâts de toute sorte si nous n'avions pas laissé tomber ces maîtres dans notre respect et, de la sorte, permis que l'esprit de nos humanités se corrompe au point de perdre conscience de leur rôle, si nécessaire à la vie d'une nation. Je reviendrai là-dessus prochainement.

Fernand GILSOUL.

(1) Charles Péguy a donné un superbe commentaire mystique de « Polyeucte » dans un des « Cahiers de la Quinzaine » (23 oct. 1910).

Le Bulletin officiel des lois et arrêtés

Une modification va être apportée à partir du 1er janvier prochain, à la publication du Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé.

Ce bulletin, publié actuellement en allemand, flamand et français, sera divisé conformément aux prescriptions sur la séparation administrative. Pour la partie flamande du pays, il paraîtra exclusivement en allemand et en flamand. Il paraîtra en allemand et français pour tout ce qui aura trait à la partie wallonne.

Les arrivages pour le Comité national

Les allèges suivantes sont entrées dans le port d'Anvers : « Maria », avec 187 tonnes de saindoux; « Rosa », avec 29,224 kilos de saindoux; « Jeanne », avec 176,014 kilos de saindoux et 71,977 kilos de viande; « Maria », avec 815,320 kilos de froment; « Rival », avec 961,310 kilos de froment; « Edison », avec 1,000 tonnes de froment; « Marie-Virginie », avec 173.309 kilos de saindoux; « Iris » et « Fendel 51 », avec 202,558 kilos de saindoux, 53,868 kilos de viande et 320 tonnes de froment; quatre cutters avec 62 tonnes de moules.

Le pain à Gand

Le C.N. fait insérer dans les journaux locaux le communiqué suivant :

« A partir du 17 courant, la ration quotidienne de pain sera portée de 330 à 360 grammes dans la région de l'étape. »

A quand l'extension de cette heureuse mesure au reste du pays?

UNE DÉCISION IMPORTANTE

A différentes reprises, le Comité national a été sollicité de céder de petites quantités de vivres à des sociétés ou des particuliers organisant des fêtes de charité, fancy-fairs, etc. Les ministres protecteurs du ravitaillement viennent d'aviser le Comité central que cette manière d'agir ne pourrait plus être admise désormais. En conséquence, une circulaire du Comité national a averti, ces derniers jours, les dirigeants des comités locaux qu'ils devaient dorénavant décliner toute demande de cession de vivres de ce genre.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

La journée eucharistique

Demain jeudi, 20 décembre, en l'église Saint-Loup, journée hebdomadaire d'adoration eucharistique.

Le Sauveur Jésus révélait, il y a plus de deux siècles, à la Bienheureuse Marguerite-Marie, que le salut du monde viendra du Sacré-Cœur. Il la chargeait de l'annoncer aux peuples et aux princes.

Plus que jamais, nous avons besoin de ce salut. Allons donc le demander à Celui qui nous l'a promis. Allons Le supplier de nous l'accorder. Allons L'en conjurer là où nous sommes le plus près de son Cœur miséricordieux, au pied du Tabernacle, devant Notre Seigneur réellement présent.

L'an prochain, il y aura cinquante ans que nos Evêques consacraient la Belgique au Sacré-Cœur. Au moment où va luire l'aube de l'année jubilaire, implorons et prions avec une ferveur redoublée, avec une inaltérable confiance.

Chapelle Sainte-Julienne. — Jeudi 20 décembre, à 3 h. 1/2, conférence liturgique et grégorienne par Dom Ermin Vitry, de l'Abbaye de Maredsous.

NÉCROLOGIE

— Les familles Daoust et Boland ont l'honneur de faire part de la mort de leur cher et regretté père, beau-père, frère et oncle, **M. Nicolas DAOUST**, veuf de **Mme Catherine BOLAND**, décédé à Namur le 18 décembre 1917, à l'âge de 77 ans, muni des secours de la Religion.

L'enterrement aura lieu jeudi 20 courant, à 3 heures. Réunion à l'hospice Saint-Gilles, rue Notre-Dame, à 2 h. 3/4.

— On nous prie d'annoncer la mort de **M. Gustave MATHY**, époux de **Dame Célina STIMART**, instituteur retraité, échevin de la commune de Noville-sur-Mehaigne, né à Rhisnes le 22 août 1850 et décédé inopinément à Noville-sur-Mehaigne le 17 décembre 1917. L'enterrement aura lieu jeudi, à 10 h., en l'église de Noville-sur-Mehaigne.

— On nous prie d'annoncer la mort du soldat volontaire **Alfred DUBOIS**, de Soulmes, du régiment du génie, mort pour la Patrie le 2 novembre 1917.

Les parents et amis sont informés qu'un service sera célébré en l'église de Soulmes, lundi 24 décembre, à 10 1/2 h. Ils sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre de faire part.

— Lundi a été célébré, en l'église St-Paul, au milieu d'une nombreuse et pieuse assistance, le service pour le repos de l'âme de M. le commandant **BISMAN**, du 13me de ligne, mort au champ d'honneur le 24 août 1914, dans les plaines d'Ermeton-sur-Biert.

— La messe de trentaine pour le repos de l'âme de **Mme LIGNIER, née Elisa VERLEYE**, aura lieu en l'église paroissiale de Leignon le samedi 22 décembre, à 11 h.

— **M. Henri ROGER**, ancien député et bourgmestre socialiste de Quaregnon lez Mons, vient de mourir. Il fut un des premiers chefs du Parti Ouvrier avec les De Fuisseaux et Jean Volders. Roger était exclu du Parti depuis longtemps, par suite d'un désaccord d'idées.

Chronique Locale

L'hiver

L'hiver officiel, celui que les astronomes déterminent par leurs observations et leurs calculs, commence samedi prochain, à 10 h. 46 du matin, moment où le soleil pénètre dans le Capricorne, le douzième signe du Zodiaque.

VILLE DE NAMUR

Magasins communaux. — Afin d'éviter les risques résultant de l'insuffisance des locaux servant de magasins, la Commission d'approvisionnement procédera à une distribution de pommes de terre de 15 kg. par personne, au prix de 4 fr. 50.

Cette ration sera valable pour 78 jours.

Il est instamment recommandé au public de ne pas consommer plus de 190 grammes par jour et par personne, afin de ne pas être dépourvu de tubercules avant l'expiration des 78 jours pour lesquels la provision est calculée. La distribution aura lieu à l'usine Regout, avenue Prince Albert, de 8 h. 30 à 1 h. et de 2 à 5 h., comme suit :

Mercredi 19, n. 1,001 à 1,500; jeudi 20, n. 1,501 à 2,000; vendredi 21, n. 2,001 à 2,500; samedi 22, n. 2,501 à 3,000; lundi 24, n. 3,001 à 3,500; mercredi 26, n. 3,501 à 4,000; jeudi 27, n. 4,001 à 4,500; vendredi 28, n. 4,501 à 5,000; samedi 29, n. 5,001 à 5,500; lundi 31, n. 5,501 à 6,000; mercredi 2 janvier, n. 6,001 à 6,500; jeudi 3, n. 6,501 à 7,000; vendredi 4, n. 7,001 à 7,500; samedi 5, n. 7,501 à 8,000; lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, n. 8,001 et suivants ainsi que les retardataires.

Les intéressés devront se munir du carnet mauve et de monnaie. Afin d'éviter l'encombrement, il est recommandé de se présenter au jour désigné. Prière de se munir de récipients suffisants. Les personnes qui se présenteront le mercredi ne pourront pas participer, ce jour-là, à la distribution hebdomadaire dans les magasins habituels.

Administration communale DE NAMUR

Commission d'approvisionnement

A Messieurs les bourgmestres
de l'arrondissement de Namur

Par ordre de la Centrale des Sucres, MM. les bourgmestres sont priés de nous renvoyer IMMÉDIATEMENT tous les sacs à sucre qui sont en leur possession.

Commission communale
14445 d'approvisionnement.

Triste accident. — Hier matin, un ouvrier sciait des platanes au boulevard Frère Orban. Une pièce de bois de grande dimension vint le frapper lui arrachant complètement un œil et provoquant une sérieuse blessure. Il fut recueilli chez les Sœurs du Bon Pasteur.

Pansé immédiatement par le docteur Wets, il fut ensuite transporté à l'Institut Marie-Henriette.

— La personne qui aurait acheté ou accepté une grande carte de guerre de la Belgique, divisée en quatre parties, numérotée, sur toile grise, se repliant en écrin, souvenir de famille (dérobée) est priée, contre récompense, de la remettre rue Adolphe Bastin, 10, à Namur.

Pensions. — Le payement du 4e trimestre 1917 des pensions de la Caisse des ouvriers des chemins de fer habitant la ville de Namur sera effectué au bureau du receveur des contributions, rue Bruno, 14, les veuves jeudi de cette semaine, et les ouvriers vendredi et samedi. Chaque jour entre 8 et 10 heures.

Dave. — Samedi après-midi, un incendie a détruit une maison occupée par M. Joseph Oger, à Dave, et appartenant à M. Joseph Baily. Grâce à l'aide des voisins, presque tout le mobilier a pu être sauvé. 2,000 kilos de foin et 1,000 kilos de paille, appartenant au propriétaire, ont été anéantis.

CORRESPONDANCE

« Vierves, le 14 décembre 1917.

Monsieur le Rédacteur en chef
du journal l' « Ami de l'Ordre »,

Nous vous serions très obligés si vous vouliez insérer la présente dans un de vos prochains numéros, et ce en en réponse à l'articulet intitulé « Vierves. Les couques » paru dans votre journal d'hier et dans lequel un correspondant, très mal informé, prétend que les enfants infirmes, ainsi que ceux réellement malades, peuvent faire prendre leur couque pour la consommer à domicile. Ce qui, dit-il, n'est que juste.

Le règlement du 10 juillet dernier du Comité provincial de Namur qui, nous le croyons, n'a pas été créé exclusivement pour Vierves, ne semble cependant pas lui donner raison, car il dit dans son chap. III, art. 2 : « Les repas doivent être consommés sur place; ils ne peuvent être emportés sous aucun prétexte. »

Un langage aussi clair ne pouvant donner lieu à équivoque, nous croyons que les règlements auxquels fait allusion votre informateur n'existent que dans son imagination.

Si toutefois il ne se trouvait pas satisfait par ce qui précède, il peut s'adresser au Comité provincial, Département des Secours, 4, rue St-Loup, Namur.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre parfaite considération.

Le sous-comité de l'Œuvre des Repas Scolaires. »

Cour d'assises de Namur

L'AFFAIRE SÉBERT

Deux questions sont posées : la 1re concernant la tentative de meurtre, la seconde la préméditation.

Après 15 minutes de délibération, le jury rend un verdict affirmatif sur la 1re question et négatif sur la 2e. La Cour condamne Sébert à 8 ans de réclusion.

A Dinant

De notre correspondant :

Le charbon. — Nous disions dans un précédent numéro que du charbon avait été distribué dans quelques villages environnants au prix de 7 fr. les 100 kilos, soit un franc meilleur marché qu'à Dinant. On nous prie de dire que si l'on a réparti du combustible à ce prix dans nos campagnes, le charbon ne peut provenir que d'une voie détournée et ne sort pas des magasins de l'Intercommunale. Quant au prix de la houille distribuée ces jours derniers, nous pouvons dire, renseignements pris à bonne source, qu'il n'est que provisoire. En effet, des pourparlers amèneront vraisemblablement une diminution, et, s'il en est ainsi, on remboursera aux acheteurs les sommes payées en trop. Pour ce qui concerne Dinant, si on vend le charbon à 8 fr. les 100 kilos, c'est parce qu'il y a lieu de compter les frais de manutention, paiement d'ouvriers, etc...

Voilà ce qui met au point la question.

— Les ménages qui désirent participer aux prochaines distributions de charbon doivent déposer au Secrétariat communal une attestation du chef de famille certifiant ne posséder aucune provision de charbon supérieure à deux mois. Cette déclaration doit être faite avant jeudi 20 décembre.

Pour la Hollande. — On organise pour le mois de janvier l'envoi de 20 enfants dinantais en Hollande : on peut se faire inscrire chez M. le docteur Laurent. Pour être admis, les enfants devront n'avoir participé à aucun voyage antérieur de ce genre et être âgés de moins de 12 ans.

Association des Anciens élèves des Frères. — Les membres de la mutualité « La Prévoyance » qui désirent effectuer un versement à la Caisse de retraite cette année, sont priés de verser leurs cotisations avant le 25 courant. Elles seront reçues par M. Lothaire Reuviaux, secrétaire de la mutualité, ainsi que chez les Frères des Ecoles chrétiennes, rue En-Rhée.

Fédération ouvrière St Perpète. — **Secours mutuels.** — Les membres de cette section qui n'ont pas versé toutes leurs cotisations mensuelles de l'année 1917 sont priés de le faire avant la fin de l'année. Les retardataires s'exposent à se voir refuser les indemnités allouées en cas d'incapacité de travail, décès et naissances.

Caisse de retraite. — Rappel. — Les cotisations de l'année courante ne pourront plus être acceptées après le 25 courant. S'adresser place de Meuse, à M. Lothaire Reuviaux, administrateur délégué.

A Huy

De notre correspondant :

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Antoine, vicaire à Jemeppe-sur-Meuse, est nommé vicaire à Pepinster.

Un cadavre dans le bois. — Le parquet de Huy vient d'être informé que, dans un bois de Clermont, on a découvert un cadavre décomposé. Aucun papier n'a pu établir l'identité du mort.

Un portefeuille retrouvé. — M. Jules Gendebien, de Chavée-Couthuin, a trouvé sur la route de Marsinne à Couthuin un portefeuille renfermant plus de 1,200 fr.; il s'est empressé de le remettre à son propriétaire, M. Emile Grégoire, dont la carte d'identité se trouvait dans le portefeuille.

En jouant aux quilles. — Un dimanche, à Sprimont, le nommé Ma... se trouvait dans un jeu de quilles. A la suite d'un pari qu'il perdit avec Victor M..., il s'élança sur ce dernier et lui porta deux coups de boule à la tête. Condamné à 15 jours de prison et 250 fr. de dommages-intérêts, Ma... interjeta appel. La Cour a maintenu l'emprisonnement, mais a réduit les dommages-intérêts à 150 fr.

Pilleurs condamnés. — La Cour d'appel de Liége vient de confirmer le jugement du tribunal qui condamnait 3 houilleurs, Jean D.., Jean Cl... et Pierre L.. à 40 jours de prison du chef de pillage d'un champ de pommes de terre destinées au ravitaillement. Les prévenus ont fait 50 jours de détention préventive.

A Charleroi

(De notre correspondant)

Voleur précoce. — Lundi soir, l'agent Renard, a surpris un gamin de 15 ans, Louis Fiévet, de Montigny-sur-Sambre, au moment où il sortait de la boucherie Painvin, emportant un quartier de lard de plusieurs kilos qu'il venait de voler. Fiévet a avoué être l'auteur de nombreux vols de ce genre commis à Charleroi et dans l'arrondissement. Il avait d'abord donné le faux nom de Fernand Denis. Le précoce voleur a été mis à la disposition du parquet.

Arrestations. — La police a arrêté trois individus de Forchies, les nommés Nitelet, Navez et Regnaux, au moment où ils allaient livrer 60 kilos de courroies volées au préjudice des charbonnages de Monceau-Fontaine. Les voleurs se sont violemment rebellés contre les agents, qui ont reçu de nombreux coups.

Tous trois ont été écroués.

— On vient d'arrêter les nommés Joseph Degauque et Achille Ack, houilleurs à Anderlues. Plus de vingt vols qualifiés sont relevés à leur charge. Arthur Fernaude, houilleur, sans domicile ni résidence connus, a été arrêté ce matin en ville, sous la prévention de vol qualifié. Tous trois ont été écroués.

Détournements. — Marie Coyette, de Jumet, fait opposition à un jugement la condamnant à 70 jours de prison pour 7 détournements différents; le tribunal réduit la peine à 7 fois 8 jours et 100 fr. d'am. Sa complice, Elise Dossogne, voit sa peine de 50 fr. d'am. confirmée, mais elle bénéficie du sursis.

Jeu de hasard. — Léopold Leroy, de Carnières, a exploité un jeu de hasard; il est condamné à 100 fr. d'amende.

FAITS DIVERS

Vol sacrilège à Liége. — Des voleurs ont pénétré dans l'église Saint-Martin et y ont enlevé le diadème en argent massif ciselé qui ornait le front de la statue de Notre-Dame de St-Sévérin. Ils ont essayé d'enlever celui de l'Enfant Jésus, mais sans y parvenir, ce diadème étant boulonné. Les bandits ont aussi tenté vainement de faire sauter la porte du tabernacle, qui porte des traces d'effraction.

Le diadème volé avait une valeur artistique et archéologique considérale.

Un crime à Neufvilles. — Une fermière, Rose Faucon, veuve de Saint Moulin, à Neufvilles-lez-Soignies, a été assassinée, le long de la route de Soignies, par des individus masqués qui la dépouillèrent ensuite. Le parquet de Mons instruit.

Des parcs mis au pillage. — Des dévastations considérables ont été commises dans le parc de Woluwe: il a été constaté que l'on avait coupé et enlevé environ 600 arbres. On a retrouvé chez des cultivateurs et des ouvriers des environs 300 arbres convertis en grande partie en bois à brûler.

— Le parquet a fait une descente au château de Putdael, propriété du duc d'Orléans, pour indaguer au sujet d'un vol considérable commis dans le parc.

Les vols à Bruxelles. — La police d'Ixelles vient de mettre la main sur une bande de jeunes voleurs qui pratiquaient le vol des clinches de porte et autres objets en cuivre. Les inculpés ont reconnu avoir commis des vols rues Marie de Bourgogne, de Trèves, de Toulouse, Stévin, Philippe-le-Bon, de la Pacification, de la Cuve, chaussée de Boendael, rue Gray, rue Goffart et avenue de la Cascade.

— M. D.., fabricant de tabac à Schaerbeek, a constaté que la porte de sa cave avait été fracturée et qu'on avait enlevé 800 kilos de tabac en feuilles, ayant une valeur de 18,000 fr.

— La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans l'abattoir de Cureghem et ont fracturé la porte de l'échaudoir du maître-abatteur T... Ils ont enlevé dix demi-porcs ayant une valeur de 6,000 fr. environ, et passé les pièces au-dessus d'un mur de clôture donnant sur un terrain vague.

BOURSE OFFICIEUSE DE BRUXELLES

Cours du 17 décembre : Rente 3 p.c., 71.50-71.75; Bruxelles 1905, 73.50-74.25; Gand 1896, 68.25 Argt; Anvers 1903, 70.50; Schaerbeek, 60.50.

Banques : Outremer, 730-35; Banque Belge pour l'Etranger, 715-17.50; Banque de Bruxelles, 930-950; Caisse Reports, 1,475-85; Crédit Anversois, 412.50; Crédit Liégeois, 510.515.

Métallurgie : fond. Jambes, 80-70; fond. Atel. Thiriau, 150; ord. Willebroek, 76; ord. Châtelet, 150-40; cap. Emailleries Gosselies, 147.50-50; div., 69; Providence Belge, 1,725-1,740; ord. Moncheret, 162.50-65.

Charbonnages : Houillères-Unies, 960-70; div. Laura, 1,310-05; Monceaux-Bayemont, 315; Nord Gilly, 3,350-375; Wérister, 3,725-750; Willem Sophia, 2,020-2,010.

Coloniales : Kasaï, 83; ord. Katanga, 3,500-515; cap. Lacourt, 540-535; fond. id., 577.50-575; Tanganyka, 128-28.25; cap. Union Minière, 1,910.

Egyptiennes restent fermes.

Etudes de Mes SIDERIUS, notaire à Ciney, et HOUYET, notaire à Dinant.

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES
à Sinsin

Jeudi 27 décembre 1917, à 10 heures du matin, chez M. François Léonard, à Sinsin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Dinant, en date du 26 novembre dernier, il sera procédé, à la requête des héritiers Maheux, par le ministère de Me Houyet et sous la recette de Me Sidérius, notaire à Ciney, à la vente publique de 9 hectares 72 ares de prés et terres, situés sur la commune de Sinsin. 14440

USINES ET FONDERIES SAINT-ROCH
à Couvin, Société anonyme

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, à Couvin, le lundi 31 décembre, à 9 ½ heures du matin.

Ordre du jour :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Examen du bilan et approbation du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Pour assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social, six jours au moins avant la date de l'assemblée. 14377

EXTRAIT

Par exploit de l'huissier Minette, de Namur, en date du 15 décembre 1917 : 1. M. Nicolas Dinaux, cultivateur à Sauvenière; 2. Mme Marie Dinaux, veuve Eugène Bauloye, fermière à Riezes-Chimay; 3. Mme Philippine Dinaux, ménagère, et son époux qui l'assiste et autorise, M. Erasme Bouffioux, cultivateur à Sauvenière; 4. M. Emile Dinaux, cultivateur à Sauvenière; 5. Mme Louise Dinaux, fermière, et son époux qui l'assiste et autorise, M. Herman Louette, fermiers à Sauvenière, pour lesquels domicile est élu en l'étude de Me Adrien Claes, avoué à Namur, rue Blondeau, n° 2;

Ont fait signifier à M. Jean-Joseph ou Joseph Dinaux, sans profession, domicilié à Anthény par Rumigny (Ardennes-France), un jugement par défaut faute de comparaître entre les requérants demandeurs et le signifié défendeur par la première chambre du tribunal de première instance de Namur le 1er octobre 1917.

Et, en même temps, ils ont fait sommer M. Jean-Joseph Dinaux de prendre connaissance du cahier des charges, clauses et conditions auxquelles il sera procédé à la vente des immeubles dépendant de la succession de Mme Clarisse Dinaux, décédée à Epernay (Marne-France) le 4 septembre 1911, étant : 1. une terre de 27 ares 30 centiares, sise à Sauvenière; 2. une autre, de 35 ares 10 centiares, sise au même lieu; 3. le tiers indivis d'une terre, sise à Ernage, le dit cahier des charges étant déposé en l'étude de Me Gérard, notaire à Gembloux.

Et, en même temps, ils ont fait sommation au même Jean-Joseph Dinaux, de se trouver le jeudi vingt-sept décembre 1900 dix-sept, à deux heures de l'après-midi au café François Noël, à Sauvenière, à l'effet d'assister à la vente des susdits immeubles qui y sera faite en exécution du susdit jugement, par le ministère du dit Me Gérard, notaire à Gembloux.

Lui déclarant que faute de comparaître il sera passé outre et que Me Bruyr, notaire à Gembloux, à ce commis par le dit jugement, concourra en ses lieu et place à toutes les opérations de la vente et signera tous actes et procès-verbaux.

Pour extrait :
144[illegible] MINETTE, huissier.

Me Ernest LE BOULENGÉ,
avocat-avoué à Dinant.

EXTRAIT PRESCRIT PAR LA LOI

Par exploit enregistré de l'huissier Fourneaux, de Dinant, en date du 17 décembre 1917, Jules Leclère, cultivateur, domicilié à Niverlée, et autres co-intéressés, ayant constitué Me Le Boulengé pour avoué, ont fait assigner Stéphanie Deraux, ménagère, et son mari qui l'autorise, Charles Gillet, jardinier, actuellement sans domicile ni résidence connus, à comparaître dans le délai de la loi qui est de huitaine franche, à neuf heures et demie du matin, par devant la 1re chambre du tribunal de 1re instance de Dinant, au palais de justice à Dinant, pour :

Voir dire et ordonner que sur la poursuite des requérants, les assignés présents ou dûment appelés, il sera, par le ministère d'un notaire à commettre, procédé à la liquidation et au partage tant de la communauté ayant existé entre Jules Leclère et Hortense Masson, veuve en 1res noces d'Augustin Deraux, décédés respectivement à Niverlée le 14 janvier 1903 et le 17 octobre 1916, que des successions des dits défunts et que, préalablement, il sera, par le ministère du même notaire, procédé à la vente des immeubles en dépendant, sis sur Niverlée;

Voir dire et ordonner que cette vente se fera sur un cahier des charges qui sera dressé par l'avoué des requérants et qui sera signifié aux assignés huitaine à l'avance;

Entendre désigner un second notaire pour représenter les absents aux dites opérations; entendre conférer à ce dernier tous les pouvoirs nécessaires non seulement pour vendre, mais pour la liquidation, les paiements du passif, la main-levée des inscriptions d'office et autres;

Entendre dire que les dépens seront prélevés par privilège sur la masse à liquider.

Pour extrait certifié conforme :
14443 (s) E. LE BOULENGÉ.

Directeur-Propre, Victor DELVAUX, Namur.